



Saint-Michel-En-Grève

Lokmikael-An-Traezh

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

JUILLET 2024

Présents : Jean-Max MARTIN, Aude RUVOEN (secrétaire de séance), Myrlande MARZIN, Jean-Marie LUCAS, Brigitte LAURIN, François PONCHON

Procurations : Christophe ROPARTZ (Procuration à Aude RUVOEN), Gilles LE BIHAN (Procuration à François PONCHON), Pélégie GELARD (Procuration à Myrlande MARZIN)

1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 14 Juin 2024

Sans observation le procès-verbal de la séance du 14 Juin 2024 est adopté.

2/ Borne incendie de la venelle des bruyères

A l'occasion des travaux sur les réseaux de la côte des Bruyères, il a été constaté une fuite sur la borne incendie de la venelle des Bruyères. Il convient donc de la remplacer.

Un devis LTC pour la fourniture et la pose de la borne (D 100 mm) s'élève à 3150, 85 €.

Le secrétariat contactera LTC pour connaître les causes de la fuite afin de demander une indemnisation éventuellement à l'assureur.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

3/ Achat pour le compte de l'association Les petits héros

Le maire expose que la MAM doit ouvrir au 01/09/2024 et accueillir les enfants à cette date. L'association des assistantes maternelles qui utilisera les locaux doit bénéficier à l'ouverture d'une subvention de la CAF pour acheter les matériels indispensables au fonctionnement (équipements électroménager, tables, chaises, lits...).

Toutefois, n'ayant pas de trésorerie, il est proposé que la commune achète le matériel pour le compte de l'association qui s'engage à rembourser la commune dès que la CAF aura versé la subvention. Le montant maximum est de 5000 €.

Un engagement de l'association à rembourser la commune est produit.

Par ailleurs, la mairie fait un don à l'association pour 2 petites tables et 8 chaises pour l'équipement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux délibérations.

4/ Avenants pour la MAM

Le maire expose que l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre de la construction de la MAM et des logements sociaux a présenté les avenants suivants détaillés par lot :

LOTS	MONTANT AVENANT HT
TERRASSEMENT 1	- 3056,80
OSSATURE BOIS 3	- 1830,53
MENUISERIE ALU 5	- 9256,00
MENUISERIE INT 6	- 6313,75
CARRELAGE 10	- 4972,67
SERRURERIE 12	+ 2050,00
ELECTRICITE 13	- 3489,20
CHAUFFAGE 14	+ 12552,20
PANNEAUX PHOTO 15	+ 12207,40
SOLDE AVENANTS	- 2109,35

Par ailleurs, les cuisines des logements sociaux doivent être équipés. Des devis IKEA sont présentés mais qui comportent des éléments électroménagers (plaque, four, MO...). Après discussion le conseil municipal autorise le maire à demander de nouveaux devis avec ou sans pose et sans électroménager pour une enveloppe totale de 6000 € TTC pour les deux logements (meubles sous évier, plan de travail.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

5/ Gestion du personnel

- L'agent S. C. (poste et mairie) demande d'augmenter son temps de travail de 28 à 35 heures par semaine.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

- L'agent A. D. (ménage à l'école) : son contrat de 9 h s'arrête fin août – Le poste doit être republié

Le conseil donne son accord à l'unanimité

- L'agent C. P. (ménage salle des fêtes) : son contrat s'arrête fin août – Le poste doit être republié

Le conseil donne son accord à l'unanimité

6/ Demande de subvention

Jean Marie LUCAS et Aude RUVOEN sortent de la salle du conseil pour cause de conflit d'intérêt

L'association AMEVEC pour la mise en valeur de l'église et du cimetière marin sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 à hauteur de 300 €.

L'association compte 20 bénévoles et 61 adhérents. Le budget est équilibré en dépenses et recettes à 2400 €.

Les projets de l'année sont :

- Assurer une veille de l'ensemble, organiser une ouverture la plus large possible au public
- Animer et faire connaître l'histoire des lieux par la signalétique
- Organiser des évènements
- Réaliser des petits travaux d'entretien

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de subvention.

Jean Marie LUCAS et Aude RUVOEN réintègrent la salle du conseil

6/ Questions diverses

Jean Marie Lucas expose au conseil que l'association AMEVEC souhaite installer une plaque commémorative dans le cimetière du même style que celle installée devant l'église.

Cette plaque doit expliquer l'histoire du cimetière marin, du clocher et de la croix de mi-lieu et du peintre de la marine André THIRY, inhumé dans le cimetière. Il a fait don de plusieurs tableaux à la commune. Le pupitre sera installé dans le cimetière à un emplacement qui ne masquera pas la vue sur la baie.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Effectif de l'école : Le maire expose son inquiétude au regard de la baisse importante constatée pour la rentrée scolaire. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse. Un échange téléphonique a eu lieu la semaine dernière avec l'inspecteur d'académie qui est bien conscient de la situation.

Travaux sur les réseaux : Le maire donne lecture d'une lettre qu'il a adressé au Président de LTC pour remercier les équipes et les entreprises pour le travail effectué dans le contexte que l'on connaît et le respect des délais. La route de Bellevue doit par ailleurs être remise à niveaux par LTC à l'issue des travaux de la STEP. Le Maire contactera les responsables de LTC afin d'intervenir pour les réparations les plus urgentes et ce avant même que les travaux soient achevés soit en septembre 2024.

Réunion à la Sous-Préfecture : Le maire fait le compte rendu de la convocation à la sous-préfecture sur le sujet des installations de restauration rapide.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 Août prochain notamment pour l'attribution des logements sociaux.

Le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 h 15